UNIL | Université de Lausanne
Faculté des sciences sociales et politiques

PROGRAMME DES ETUDES DE LA MAITRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE

(MASTER OF ARTS (MA) IN POLITICAL SCIENCE)

2009 – 2010

Les plans d'études sont susceptibles de subir des modifications
en cours d'année académique.
Les mises à jour sont disponibles sur le site web de la Faculté.
www.unil.ch/ssp

Formulation
Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

(juin 2009-250 ex.)

TABLE DES MATIÈRES

Maîtrise universitaire en science politique....1
Tronc commun, Maîtrise en science politique....2
Groupe principal, Tronc commun, Maîtrise en science politique....2
Groupe Méthodes, Tronc commun, Maîtrise en science politique....2
Orientation spécifique, Maîtrise en science politique....3
Orientation spécifique Action et mobilisations politiques, Maîtrise en science politique....3
Groupe principal, Orientation spécifique Action et mobilisations politiques, Maîtrise en science politique....3
Groupe à choix, Orientation spécifique Action et mobilisations politiques, Maîtrise en science politique....4
Orientation spécifique Gouvernance et action publique, Maîtrise en science politique....5
Groupe principal, Orientation spécifique Gouvernance et action publique, Maîtrise en science politique....5
Groupe à choix, Orientation spécifique Gouvernance et action publique, Maîtrise en science politique....6
Orientation spécifique Mondialisation : enjeux politiques, sociaux et environnementaux, Maîtrise en science politique....7
Groupe principal, Orientation spécifique Mondialisation : enjeux politiques, sociaux et environnementaux, Maîtrise en science politique....7
Groupe à choix, Orientation spécifique Mondialisation : enjeux politiques, sociaux et environnementaux, Maîtrise en science politique....8
Mémoire, Maîtrise en science politique....9
Le Mémoire de maîtrise....10
Informations diverses....12
Règlement de Maîtrise en Science politique....15

AVERTISSEMENT

Ce programme d'étude a été réalisé à partir des données du système d'information *SylviaAcad* de l'Université de Lausanne. Sa base de données contient toutes les informations relatives aux enseignements proposés par les différentes facultés ainsi que leurs horaires. Ces données peuvent également être consultées online à l'adresse :
https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ud/index.php.

Date de génération : 11.06.2009

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE (2007 ->)

Grade :
Maîtrise universitaire en science politique

Description :
Le plan d'étude de la maîtrise universitaire en science politique se structure en trois volets :
1) Le tronc commun : il fait partie intégrante des trois orientations spécifiques. Il se compose d'enseignements de méthodes quantitatives et qualitatives, ainsi que d'enseignements permettant de développer une réflexion épistémologique sur sa propre discipline, et de disposer d'éléments de base de philosophie politique.
2) Les orientations spécifiques: l'étudiant-e choisit l'une des trois orientations qui représente la spécialisation principale de son cursus.
- Action et mobilisations politiques
- Gouvernance et action publique
- Mondialisation: enjeux politiques, sociaux et environnementaux

3) Le mémoire : il porte sur un thème lié à l'orientation choisie. L'objectif est d'amener l'étudiant-e à réaliser un travail personnel d'une certaine ampleur, combinant maîtrise des éléments théoriques avec leur application à des contextes empiriques particuliers, sous la supervision étroite d'un-e ou deux enseignant-e-s.

Objectifs :
La maîtrise universitaire en science politique de la Faculté des SSP de l'UNIL est conçue comme un cycle de formation et de spécialisation par la recherche. Elle permet à l'étudiant-e de développer, d'approfondir et de compléter les connaissances acquises au niveau du bachelor.
Cette maîtrise offre trois orientations spécifiques à choix couvrant les principales sous-disciplines de la science politique que sont les politiques publiques, les relations internationales et la sociologie politique. Elles ont pour but de permettre à l'étudiant-e de définir son cursus en fonction de ses intérêts et ses objectifs professionnels.
Cette formation s'appuie sur l'équipe réunie au sein de l'Institut d'Etudes Politiques et Internationales (IEPI), et ses différents groupes de recherche : le Centre de recherche sur l'action politique de l'UNIL (CRAPUL), le Centre en histoire des idées politiques et des institutions (CHIPI), le Laboratoire d'analyse de la gouvernance et de l'action publique en Europe (LAGAPE), l'Observatoire de la ville et du développement durable (en collaboration avec la Faculté des géosciences et de l'environnement), ainsi qu'une collaboration avec l'Observatoire de la vie politique (OVP-Ustat) du canton du Tessin. L'IEPI constitue aujourd'hui, par le nombre de ses enseignants-chercheurs, l'un des plus importants centres de recherche et d'enseignement en science politique de Suisse. L'Institut, comme cette formation, se caractérise aussi par une large ouverture à l'interdisciplinarité autour de collaborations au sein de l'UNIL (sociologie, histoire, études genre, etc.), de même qu'avec d'autres institutions en Suisse (IDHEAP, UNIFR) ou à l'étranger.

Perspectives :
Les principaux débouchés professionnels sont les suivants:
- Administrations publiques (niveau communal, cantonal ou fédéral), organisations internationales, diplomatie.
- Organisations non-gouvernementales (ONG), organisations sportives internationales.
- Partis politiques, syndicats, lobbies, think thanks nationaux ou internationaux.
- Journalisme, médias, relations publiques, communication, publicité.
- Recherche et enseignement de niveau universitaire ou Hautes Ecoles Spécialisées (HES).
- Sondages et études de marché, sociétés de conseil.
- Banques, assurances, industrie (ressources humaines, marketing, analyse, etc.).
- Autres : petites structures associatives, entreprises publiques et privées, PME, etc.

Durée :
3 semestres = 90 crédits ECTS

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE

La maîtrise en science politique est composée de trois parties :
Un tronc commun (18 crédits), une orientation spécifique (42 crédits) et un mémoire de maîtrise (30 crédits).
Les enseignements offerts dans le cadre de la maîtrise sont de type cours/séminaire ou séminaire de recherche.
Le programme d'études doit comprendre au minimum deux enseignements de recherche. Ils doivent être choisis, l'un dans le groupe méthodes du tronc commun et l'autre dans l'orientation spécifique.
Il est également possible de réaliser un stage qui comptera pour 6 crédits ou 12 crédits selon l'orientation choisie. Ce stage est validé dans le groupe à choix de l'orientation spécifique.

TRONC COMMUN, MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Le Tronc commun vaut 18 crédits ECTS répartis entre le Groupe principal (9 crédits) et le Groupe méthodes (9 crédits).

GROUPE PRINCIPAL, TRONC COMMUN, MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Valider 9 crédits ECTS d'enseignements obligatoires
- Colloque de recherche: 1ère étape: cet enseignement obligatoire débute au semestre de printemps de la première année d'inscription en Master pour tous les étudiants, quel que soit le semestre auquel ils ont entamé le Master en science politique.
- Colloque de recherche: 2ème étape: cet enseignement obligatoire débute au semestre d'automne de la deuxième année d'inscription en Master pour tous les étudiants quel que soit le semestre auquel ils ont entamé le Master en science politique.
- Ces colloques de recherche font partie intégrantes du mémoire. Le suivi et la réussite de ses enseignements sont donc nécessaires pour la validation finale du travail de mémoire.

Enseignement	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Colloque de recherche: 1ère étape du mémoire	Cécile Péchu	2	Séminaire	Obligatoire	Printemps	0
Colloque de recherche: 2ème étape du mémoire	Cécile Péchu	2	Séminaire	Obligatoire	Automne	0
Epistémologie du politique	Sandrine Baume, Martin Benninghoff, Jean-Christophe Graz, Jean-Philippe Leresche, Lionel Marquis, Stéphane Nahrath, Ioannis Papadopoulos, Florence Passy, Biancamaria Fontana, Yohan Ariffin	2	Séminaire	Obligatoire	Printemps	3.0
Philosophie politique	Biancamaria Fontana	2	Cours	Obligatoire	Annuel	6.0

GROUPE MÉTHODES, TRONC COMMUN, MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Valider 9 crédits ECTS parmi les enseignements proposés.
Les étudiants doivent suivre un enseignement de type A et un enseignement de type B.
Soit:
- Méthodes qualitatives A et Méthodes quantitatives B,
soit:
- Méthodes quantitatives A et Méthodes qualitatives B

Enseignement	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Méthodes qualitatives A	Cécile Péchu	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3.0
Méthodes qualitatives B	Cécile Péchu	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.0
Méthodes quantitatives A	Lionel Marquis, Florence Passy	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3.0
Méthodes quantitatives B	Lionel Marquis, Florence Passy	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.0

ORIENTATION SPÉCIFIQUE, MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

La Maîtrise universitaire en science politique offre le choix entre trois orientations spécifiques, comptant chacune pour 42 crédits ECTS.
Chaque étudiant choisit l'une des orientations spécifiques et suit le plan d'études indiqué.

ORIENTATION SPÉCIFIQUE ACTION ET MOBILISATIONS POLITIQUES, MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Coordinateur : Olivier Fillieule
Cette orientation est centrée sur la connaissance des logiques de l'action et des mobilisations politiques. La notion d'action politique associe l'action publique (entendue au sens traditionnel d'étatique, de politiques publiques) et les acteurs centraux du champ politique strictement défini (partis politiques, professionnels de la politique, etc), aux acteurs non publics (groupes d'intérêts nationaux ou supra nationaux, entreprises, syndicats et mouvements sociaux, etc.). En se focalisant sur telles ou telles logiques de fonctionnement du champ ainsi défini de l'action politique, cette orientation entend explorer comment des acteurs en lutte contribuent à la définition, à la co-production et à la résolution des problèmes sociaux au travers de débats situés dans un espace public à définir et débouchant sur des politiques attestant de rapports de coopération-conflit plus ou moins structurés. En vue d'accompagner le processus d'initiation à la recherche des étudiants de cette orientation, un stage de terrain est organisé chaque année pendant une semaine au début du semestre de printemps dans le cadre de l'atelier pratique de recherche. Ce stage est organisé en dehors de Lausanne et les étudiants sont tenus d'y participer. L'évaluation de cet atelier pratique de recherche repose notamment sur un mini-mémoire.
Cette orientation comporte 42 crédits ECTS et se compose d'un groupe principal (18 crédits) et d'un groupe à choix (24 crédits).

GROUPE PRINCIPAL, ORIENTATION SPÉCIFIQUE ACTION ET MOBILISATIONS POLITIQUES, MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Valider 18 crédits ECTS d'enseignements obligatoires.
- L'atelier pratique de recherche ne peut être choisi que par les étudiants inscrits au sein du master en science politique. Il n'est pas ouvert aux étudiants de Lettres qui suivent le programme de master en science politique comme discipline secondaire.
- L'atelier pratique de recherche est reconnu comme cours de recherche.
- Les enseignements qui n'ont pas été suivis dans le groupe principal peuvent être choisis dans le groupe à choix, hormis l'atelier pratique de recherche qui est obligatoire dans le groupe principal.

Enseignement	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Atelier pratique de recherche	Martina Avanza, Hervé Rayner, Bernard Voutat	4	Séminaire	Obligatoire	Annuel	12.0
Construction des problèmes publics	Olivier Fillieule	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Politique européenne	Renaud Dehousse, Otto Holman, Niilo Kauppi	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0

Groupe à choix, Orientation spécifique Action et mobilisations politiques, Maîtrise en science politique

Valider 24 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.
- Le cours : Partis politiques et campagnes électorales est donné alternativement à l'UNIGE et à l'UNIL, une année sur deux. Il est donné à l'UNIGE en 2009/2010. Une double inscription est indispensable: à l'UNIGE sur ce lien: http://www.unige.ch/ses/espaceEtudiants/examen/inscriptionExamens.html#25 et à l'Unil selon la procédure habituelle.
- Le cours : Gouvernance et légitimité de l'action publique est donné une année sur deux. Il a lieu en 2009/2010.
- Le cours : Divisions du travail et relations de pouvoir est donné une année sur deux. Il a lieu en 2009/2010.
- Le cours : Sociologie des mobilisation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient est donné une année sur deux. Il n'a pas lieu en 2009/2010.
- Le cours : Sociologie du militantisme est donné une année sur deux. Il a lieu en 2009/2010
- Les enseignements qui n'ont pas été suivis dans le groupe principal peuvent être choisis dans le groupe à choix, hormis l'atelier pratique de recherche qui est obligatoire dans le groupe principal.

Enseignement	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Analyse des trajectoires biographiques	Jean-Marie Le Goff	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Construction des problèmes publics	Olivier Fillieule	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Divisions du travail et relations de pouvoir	Nicky Le Feuvre	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6.0
Economie politique au Moyen-Orient et au Golfe	Giacomo Luciani	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Eléments de théorie politique II	Marie-Claire Caloz-Tschopp	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Etudes électorales	Lionel Marquis	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Gouvernance et légitimité de l'action publique	Ioannis Papadopoulos	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Gouvernance, participation et expertise	Jean-Philippe Leresche	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Histoire contemporaine. De la philanthropie aux Organisations Non Gouvernementales : visages et fonction du « geste noble »(XIXe-XXe siècle)	Thomas David, Malik Mazbouri	2	Séminaire	Optionnel	Annuel	10.0
Histoire de la mondialisation : mouvements sociaux et phénomènes culturels	Jean Batou	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6.0
Partis politiques et campagnes électorales (UNIGE)	Oscar Mazzoleni	2	Cours	Optionnel	Printemps	3.0
Politique européenne	Renaud Dehousse, Otto Holman, Niilo Kauppi	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Sexisme et racisme: Imbrication des logiques de discrimination	Sabine Masson, Patricia Roux	4	Séminaire	Optionnel	Printemps	6.0
Sociologie des élites	Thomas David, André Mach	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.0
Sociologie des mobilisations en Afrique du Nord et au Moyen-Orient	Mounia Bennani-Chraïbi	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.0
Sociologie des parcours de vie	Stefano Cavalli	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Sociologie du militantisme	Catherine Leclercq	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Stage en science politique pour Master - Automne		4	Stage	Optionnel	Automne	6.0
Stage en science politique pour Master - Printemps		4	Stage	Optionnel	Printemps	6.0

ORIENTATION SPÉCIFIQUE GOUVERNANCE ET ACTION PUBLIQUE, MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Coordinateur : Ioannis Papadopoulos

L'analyse de la gouvernance et de l'action publique est devenue une sous-discipline majeure de la science politique qui porte sur l'ensemble des formes institutionnelles et substantielles d'intervention des collectivités publiques, de leur mise à l'agenda politique jusqu'à leur mise en oeuvre et leur évaluation, en passant par les processus de décision, les différents acteurs impliqués ou encore le choix des instruments d'action. Dans le cadre de cette orientation spécifique, les principaux enjeux contemporains relatifs aux transformations de l'action publique, tels que l'européanisation des systèmes politiques nationaux, les changements d'échelle de l'action publique, les transformations des cadres institutionnels, la mise en oeuvre de nouveaux instruments d'action, la montée en puissance de l'expertise, ou encore les réformes du secteur public seront abordés de manière approfondie dans une perspective théorique et empirique.

Cette orientation comporte 42 crédits ECTS et se compose d'un groupe principal (18 crédits) et d'un groupe à choix (24 crédits).

GROUPE PRINCIPAL, ORIENTATION SPÉCIFIQUE GOUVERNANCE ET ACTION PUBLIQUE, MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Valider 18 crédits ECTS d'enseignements obligatoires.

- Le cours : Administration publique comparée a lieu à l'IDHEAP. Pour tout renseignement concernant l'inscription à cet enseignement, veuillez contacter Mme Sabine Janssens (secrétaire aux études): 021 557 40 27, Sabine.Janssens@idheap.unil.ch
- Le cours: Gouvernance et légitimité de l'action publique est donné une année sur deux. Il a lieu en 2009/2010.
- Le cours : Le fédéralisme dans une perspective comparative est donné une année sur deux. Il n'a pas lieu en 2009/2010.
- Les enseignements qui n'ont pas été suivis dans le groupe principal peuvent être choisis dans le groupe à choix.

Enseignement	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Administration publique comparée	David Giauque		Cours	Optionnel	Automne	6.0
Gouvernance et légitimité de l'action publique	Ioannis Papadopoulos	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Gouvernance, participation et expertise	Jean-Philippe Leresche	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Le fédéralisme dans une perspective comparative	Dietmar Braun	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Politique européenne	Renaud Dehousse, Otto Holman, Niilo Kauppi	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0

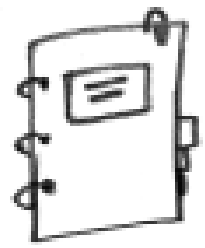

Groupe à choix, Orientation spécifique Gouvernance et action publique, Maîtrise en science politique

Valider 24 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.
- Le cours: Sociologie des élites est reconnu comme cours de recherche.
- L'atelier pratique de recherche est reconnu comme cours de recherche.
- L'atelier pratique de recherche ne peut être choisi que par les étudiants inscrits au sein du master en science politique. Il n'est pas ouvert aux étudiants de Lettres qui suivent le programme de master en science politique comme discipline secondaire. Le suivi de cet atelier n'est pas compatible avec la réalisation d'un stage professionnel à 12 crédits.
- Enseignements IDHEAP : pour suivre ces enseignements, les étudiants doivent dans un premier temps déposer une pré-inscription auprès de l'IDHEAP. L'acception définitive est annoncée 1 mois avant le début du cours, en fonction des disponibilités, la priorité étant donnée aux étudiants de l'IDHEAP.
- Politiques publiques comparées : cours tous les mercredis du 14.09.09 au 18.12.09
- Politique budgétaire et politique fiscale: cours tous les mercredis du 04.01.10 au 26.03.10
- Politique locale et gestion communale: cours tous les jeudis du 14.09.09au 18.12.09
- Internationalisation des politiques publiques: cours tous les jeudis du 12.04.10 au 02.07.10

Pour tout autre renseignement sur ces enseignements IDHEAP, veuillez contacter Mme Sabine Janssens (secrétaire aux études): 021 557 40 27, Sabine.Janssens@idheap.unil.ch.

Enseignement	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Administration publique comparée	David Giauque		Cours	Optionnel	Automne	6.0
Atelier pratique de recherche	Martina Avanza, Hervé Rayner, Bernard Voutat	4	Séminaire	Optionnel	Annuel	12.0
Construction des problèmes publics	Olivier Fillieule	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Gouvernance et légitimité de l'action publique	Ioannis Papadopoulos	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Gouvernance, participation et expertise	Jean-Philippe Leresche	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Histoire contemporaine. De la philanthropie aux Organisations Non Gouvernementales : visages et fonction du « geste noble »(XIXe-XXe siècle)	Thomas David, Malik Mazbouri	2	Séminaire	Optionnel	Annuel	10.0
Histoire de la mondialisation : mouvements sociaux et phénomènes culturels	Jean Batou	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6.0
Internationalisation des politiques publiques	Francesco Maiani		Cours	Optionnel	Printemps	9.0
Le fédéralisme dans une perspective comparative	Dietmar Braun	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Politique budgétaire et politique fiscale	Nils Soguel		Cours	Optionnel	Printemps	9.0
Politique européenne	Renaud Dehousse, Otto Holman, Niilo Kauppi	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Politique locale et gestion communale	Katia Horber-Papazian		Cours	Optionnel	Automne	9.0
Politique sociale et problèmes sociaux	René Knüsel	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Politiques environnementales comparées	Stéphane Boisseaux	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Politiques et gouvernance urbaines	Géraldine Pflieger	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Politiques publiques comparées - IDHEAP	Peter Knoepfel		Cours	Optionnel	Automne	9.0
Régulation politique internationale	Eva Barbara Hartmann	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Sociologie des élites	Thomas David, André Mach	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.0
Stage en science politique pour Master - Automne		4	Stage	Optionnel	Automne	6.0

Stage en science politique pour Master - Printemps		4	Stage	Optionnel	Printemps	6.0
Stage en science politique pour Master - 12 crédits - Automne		4	Stage	Optionnel	Automne	12.0
Stage en science politique pour Master - 12 crédits - Printemps		4	Stage	Optionnel	Printemps	12.0

Orientation spécifique Mondialisation : enjeux politiques, sociaux et environnementaux, Maîtrise en science politique

Coordinateurs: Yohan Ariffin, Jean-Christophe Graz

La mondialisation désigne un ensemble complexe de processus se traduisant par une accélération de la circulation transfrontière de biens matériels et immatériels, de marchandises, de services, de capitaux, de personnes, de normes et de valeurs. Ses effets à l'échelle planétaire sont fortement contrastés. Alors qu'elle induit dans certaines régions une grande création de richesses dont bénéficient certaines catégories sociales, elle contribue à accroître - et dans le même temps à rendre plus visibles - les polarisations socio-économiques, à susciter de nouveaux conflits et à générer des risques environnementaux régionaux et globaux.Cette orientation propose une spécialisation dans l'analyse des relations internationales contemporaines centrée sur ces processus, dont on s'efforcera de cerner les aspects politiques et institutionnels, ainsi que les conséquences socio-économiques et environnementales.

Cette orientation comporte 42 crédits ECTS et se compose d'un groupe principal (18 crédits) et d'un groupe à choix (24 crédits).

Groupe principal, Orientation spécifique Mondialisation : enjeux politiques, sociaux et environnementaux, Maîtrise en science politique

Valider 18 crédits ECTS d'enseignements obligatoires.

- Le cours: Economie politique de la mondialisation est reconnu comme cours de recherche.

Enseignement	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Economie politique de la mondialisation	Jean-Christophe Graz	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Politique européenne	Renaud Dehousse, Otto Holman, Niilo Kauppi	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Politiques environnementales internationales	Yohan Ariffin	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Régulation politique internationale	Eva Barbara Hartmann	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0

Groupe à choix, Orientation spécifique Mondialisation : enjeux politiques, sociaux et environnementaux, Maîtrise en science politique

Valider 24 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.
- Le cours: Sociologie des élites est reconnu comme cours de recherche.
- Le choix d'un enseignement hors SSP mentionné dans ce groupe devra être avalisé par les coordinateurs de l'orientation spécifique.
- Un module pourra être choisi au sein du Master en Biologie de la Conservation de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) ou au sein du Master en Géosciences de l'environnement ou du Master en Géographie, mention Etudes urbaines de la Faculté des géosciences et de l'environnement (GSE).

Dans la mesure où ces enseignements sont dispensés dans le cadre de modules, l'étudiant ne pourra les choisir que si leur mode d'organisation ne compromet pas une participation régulière aux enseignements du tronc commun et du groupe principal.
Veuillez consulter les responsables de l'orientation pour plus de précision à ce sujet.
- Le cours : Gouvernance et légitimité de l'action publique est donné une année sur deux. Il a lieu en 2009/2010.
- Le cours : Sociologie des mobilisations en Afrique du Nord et au Moyen-Orient est donné une année sur deux. Il n'a pas lieu en 2009/2010.
- Le cours : Représentations sociales II, est donné une année sur deux. Il a lieu en 2009/2010.
- L'inscription à l'examen de Business Ethics and Marketing (HEC) se tiennent auprès de Michèle Claude (Internef- 301.1): michele.claude@unil.ch, 021 692 33 13. Une double inscription en SSP et en HEC est nécessaire pour cet enseignement.

Enseignement	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Acteurs et politiques de développement en Afrique et en Asie	Antoine Kernen	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3.0
Business Ethics and Marketing (HEC)	Michael Gonin	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Construction des problèmes publics	Olivier Fillieule	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Droit international économique	Andreas Roland Ziegler	1 heure	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Economie politique au Moyen-Orient et au Golfe	Giacomo Luciani	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Eléments de théorie politique II	Marie-Claire Caloz-Tschopp	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Gouvernance et légitimité de l'action publique	Ioannis Papadopoulos	4	Cours	Optionnel	Printemps	6.0
Gouvernance, participation et expertise	Jean-Philippe Leresche	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Histoire contemporaine. De la philanthropie aux Organisations Non Gouvernementales : visages et fonction du « geste noble »(XIXe-XXe siècle)	Thomas David, Malik Mazbouri	2	Séminaire	Optionnel	Annuel	10.0
Histoire de la mondialisation : mouvements sociaux et phénomènes culturels	Jean Batou	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6.0
Politiques de développement	François Xavier Merrien	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Politiques environnementales comparées	Stéphane Boisseaux	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Représentations sociales II	Fabrice Buschini	4	Cours	Optionnel	Automne	6.0
Séminaire de recherche sociale II	François Xavier Merrien	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3.0
Sociologie des élites	Thomas David, André Mach	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.0
Sociologie des mobilisations en Afrique du Nord et au Moyen-Orient	Mounia Bennani-Chraïbi	2	Cours	Optionnel	Annuel	6.0
Stage en science politique pour Master - Automne		4	Stage	Optionnel	Automne	6.0
Stage en science politique pour Master - Printemps		4	Stage	Optionnel	Printemps	6.0

Stage en science politique pour Master - 12 crédits - Automne		4	Stage	Optionnel	Automne	12.0
Stage en science politique pour Master - 12 crédits - Printemps		4	Stage	Optionnel	Printemps	12.0

MÉMOIRE, MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

Le mémoire de maîtrise compte pour 30 crédits ECTS.
Le thème du mémoire est lié à l'orientation spécifique choisie. La directrice ou le directeur du mémoire est choisi par l'étudiant parmi les enseignants dont l'enseignement figure au programme de l'orientation spécifique, au besoin avec l'aide du coordinateur de cette orientation et de la conseillère aux études.
Font partie des crédits liés au mémoire, les différentes activités communes et obligatoires organisées dans le cadre des colloques de recherche du tronc commun.
Pour plus d'informations, l'étudiant se réfère au « Règlement sur le mémoire de maîtrise », ainsi qu'au document « Le Mémoire de Maîtrise en Sciences sociales et politiques », disponibles sur www.unil.ch/ssp.

LE MEMOIRE DE MAITRISE A LA FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Ce document oriente la réalisation et l'évaluation des mémoires effectuées dans toutes les Maîtrises (psychologie, sciences politiques et sciences du sport et de l'éducation physique) de la Faculté.

1. Les objectifs du mémoire

Le mémoire est l'élément majeur de la Maîtrise universitaire, il doit correspondre à un véritable travail d'approfondissement traduisant une aptitude à la recherche scientifique.

Par le mémoire effectué sous la supervision d'un enseignant universitaire, l'étudiant montre qu'il a acquis les qualités nécessaires pour mener à bien une recherche de manière autonome. Il devra maîtriser par lui-même une problématique, et formuler à cet effet des questions exploratoires pertinentes, mettre en œuvre la ou les méthodes les plus adéquates et interpréter scientifiquement les résultats obtenus ou les informations récoltées et traitées. Le mémoire doit encourager le développement et l'application d'une pensée critique, rigoureuse, créative, originale et l'utilisation de compétences de recherche et de méthodologie.

2. Démarche, contenu et forme

Le mémoire est un **travail scientifique** basé sur une analyse rigoureuse et méthodique et mené selon une méthodologie dûment explicitée et mise en œuvre. Il traite d'une problématique en rapport avec l'orientation choisie par l'étudiant et témoignera de son autonomie dans un domaine spécifique. Par ce travail, l'étudiant démontre sa capacité à effectuer et à rédiger un projet de recherche dans son intégralité.

Notamment, il s'agit de :

- **Construire une problématique** fondée sur :
  - une recherche bibliographique reflétant l'état de la question
  - l'analyse et la synthèse d'une situation ou d'un problème
  - le choix d'une méthode appropriée et la connaissance des techniques y relatives
  - la collection et l'analyse d'informations (opérationnalisation empirique)
- Rendre compte de cette problématique dans **un document écrit** dont **:**
  - les **aspects formels** de l'écriture correspondent aux usages et aux conventions scientifiques
  - la **structure** témoigne du travail effectué sans forcément rendre compte de tous les détails (distance du discours synthétique)
  - l'**introduction** est une entrée en matière qui reflète l'état de la question dans sa pertinence vis-à-vis de la problématique abordée
  - la description de la **méthode** argumente le choix de la démarche suivie et reflète clairement et rigoureusement les conditions dans lesquelles le travail s'est déroulé ainsi que les analyses effectuées
  - la présentation des **résultats** est organisée de manière à montrer comment les données brutes ont été transformées et analysées
  - la **discussion** met en évidence la signification des résultats obtenus, leur relation aux hypothèses de départ, les différents travaux publiés avec lesquels ces résultats sont en accord ou en désaccord
  - la **bibliographie** soutient les différents arguments développés au cours du texte et offre un reflet représentatif des travaux publiés dans ce domaine.
- La partie empirique du travail peut prendre différentes formes, notamment :

Corpus de données :	Collecte des données par une recherche empirique (questionnaires, entretiens, expérimentations, étude de cas, simulations, modélisations, etc.)
Collecte de documents :	Textes littéraires Résumés d'articles Revues de presse, etc.

- Le mémoire de Maîtrise peut prendre la **forme** d'un article scientifique propre à la discipline dans laquelle il s'inscrit.

Le mémoire dans son ensemble doit être structuré, cohérent et clair. D'entente avec l'enseignant qui dirige le travail, il donne lieu à un texte de 30 à 70 pages (environ 2000 signes par page), annexes non comprises. Les citations, les notes de bas de page et la bibliographie respectent les normes scientifiques (par exemple les normes APA pour le domaine de la psychologie) et déontologiques en vigueur dans la discipline.

Mise en garde concernant le plagiat

Le plagiat est strictement interdit. Il consiste à présenter des idées ou des passages de textes écrits par quelqu'un d'autre, comme étant les siens. Lorsque des passages d'un auteur sont repris, il faut l'indiquer comme tel.
Les enseignants sont particulièrement attentifs au problème du plagiat lors de l'évaluation du mémoire. Si une tentative de plagiat est constatée, le mémoire ne sera pas validé et le cas sera dénoncé auprès de la Faculté qui appliquera les sanctions en vigueur.

3. L'évaluation

Le mémoire de Maîtrise est évalué par un jury composé du directeur et de l'expert. La responsabilité de la note revient au jury du mémoire. L'évaluation porte conjointement sur le **mémoire** et sur la **soutenance orale.**

Pour le **mémoire**, les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'identification d'une question pertinente dans le champ scientifique considéré
- L'examen critique de la littérature qui s'y rapporte
- La construction d'une problématique se rapportant à la question posée et faisant émerger une ou plusieurs hypothèses de travail
- Le choix d'une méthodologie adaptée, sa présentation et son organisation
- La présentation des résultats obtenus
- La discussion critique des résultats, permettant de valider la démarche dans un contexte théorique défini
- La logique de l'argumentation développée
- La qualité de la forme du rapport

Lors de la **soutenance orale**, les critères d'évaluation portent également sur la qualité de la présentation et du support utilisé, la capacité de synthèse, la clarté des réponses aux questions. La durée de la soutenance orale est d'une heure environ (20 minutes de présentation et 40 minutes de questions et discussion).

L'obtention d'une **note d'au moins 4 sur 6** est nécessaire pour valider les 30 crédits ECTS afférents au mémoire de Maîtrise.
En cas de note inférieure à 4, l'étudiant doit améliorer le contenu du rapport écrit et défendre une seconde fois son mémoire.
L'obtention d'une note inférieure à 4 à l'issue de cette seconde tentative entraîne l'échec définitif au programme de Maîtrise.

Projet adopté par la Commission de l'enseignement de la Faculté le 29 mai 2008 /AC.

important !
à retenir !
à savoir !

INFORMATIONS DIVERSES

REGLEMENT DES ETUDES

Les étudiants sont priés de consulter :
- le Règlement de la Maîtrise universitaire de leur branche qui fixe notamment les conditions de réussite et d'échec,
- le Règlement de Faculté 2006 qui fixe notamment les conditions d'équivalences et de mobilité,
- le Règlement des Commissions permanentes, notamment pour ce qui concerne les attributions des Commissions d'examens et celles de la Commission de recours,
- les Directives du Décanat en matière d'inscription tardive aux enseignements et aux examens et en matière d'inscription pour la session d'automne.

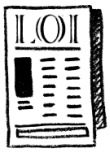

Tous les Règlements sont disponibles sur le site www.unil.ch/ssp ou auprès du secrétariat de la Faculté.
Le Règlement de la formation suivie par l'étudiant lui est remis en début de cursus avec ce plan d'études.

VOIES DE RECOURS

a) Les voies de recours contre les décisions de la Commission d'examens sont stipulées aux art. 63 et 64 du Règlement de Faculté 2006. Les étudiants peuvent également obtenir des informations complémentaires auprès de la conseillère aux études, de l'Association des étudiants en sciences sociales et politiques (AESSP, bât. Anthropole, local 4131) ou du secrétariat de la Faculté.

b) Toute décision de la Faculté peut faire l'objet d'un recours, dans les 10 jours dès sa réception. Il doit être adressé à la Direction de l'Unil, Service juridique, bât. Unicentre, 1015 Lausanne, conformément à l'art. 83 de la Loi sur l'Université de Lausanne.

INFORMATIONS ET ORIENTATION

L'étudiant bénéficie dès son inscription à la Faculté d'une information continue destinée à lui faciliter l'organisation de ses études :

a) Avant la rentrée, l'étudiant nouvellement immatriculé reçoit un courrier accompagné des documents utiles à son organisation (notamment le plan d'études et le Règlement de formation).

b) Une séance d'information, à l'attention des étudiants entrant dans une nouvelle étape de formation, a lieu le vendredi précédant la rentrée académique, à une date indiquée par affichage. Les conseillères aux études présentent chaque cursus de formation et se mettent à disposition pour conseiller et orienter les étudiants dans leur choix.

c) Pour connaître, et choisir quand la possibilité en est offerte, son programme, l'étudiant consulte le document « Annuaire des cours » relatif à son niveau d'études. Ce document résume, pour chacun des enseignements de son programme, les définitions des contenus prévus pour l'année académique courante. Il peut également être consulté sur le site Internet (www.unil.ch/ssp).

d) Pour établir son horaire, l'étudiant consulte le document « Horaire des cours ». Ce document reprend, pour chaque jour de la semaine, les enseignements portés à l'horaire pour l'année académique courante. Il peut également être consulté sur le site Internet (www.unil.ch/ssp).

e) Dans le courant de l'année académique, les conseillères aux études sont à disposition des étudiants, soit pendant leurs heures de réception, soit sur rendez-vous pour fournir les informations nécessaires à l'orientation, à l'organisation et à la conduite des études. Les heures de réceptions sont affichées au secrétariat de la Faculté et disponibles sur le site Internet (www.unil.ch/ssp).

f) La faculté des SSP communique couramment avec ses étudiants par E-mail (webmail) notamment pour leur fournir des informations sur le déroulement des cours, des examens, des absences... Il est donc impératif que chaque étudiant active son accès personnel à son E-mail et au portail MyUnil.

g) Les coordonnées et les heures de réception des professeurs sont disponibles sur le site Internet de la Faculté sous l'onglet « Enseignants » ou auprès du secrétariat de leur Institut de rattachement. Les professeurs, ou leurs assistants, sont disponibles pendant leurs heures de réception pour les questions liées à leur enseignement particulier.

h) Les panneaux d'affichage du secrétariat et des Instituts de la Faculté, ainsi que le site internet de la Faculté donnent de nombreuses informations concernant notamment l'organisation des études et des examens. Les étudiants sont priés de les consulter régulièrement.

i) Le Service d'orientation et conseil (SOC) de l'Université (bât. Unicentre - tél. 021/ 692 21 30) est à la disposition des étudiants qui souhaitent se réorienter dans une autre Faculté, ou qui rencontrent des problèmes d'ordre académique (www.unil.ch/soc).

j) Les étudiants qui rencontrent des problèmes d'ordre personnel ou financier peuvent s'adresser au Service des affaires socio-culturelles (SASC) (www.unil.ch/sasc).

PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS ET AUX EXAMENS

Les étudiants ont l'obligation de s'inscrire aux enseignements et aux examens dans les délais impératifs fixés par le Décanat.

Les inscriptions aux enseignements et aux examens se font par Internet. Votre accès personnel à l'E-mail (webmail) et au portail MyUnil est nécessaire pour pouvoir vous inscrire aux enseignements et aux examens. La procédure à suivre pour l'inscription aux enseignements et aux examens est consultable sur le site Internet (www.unil.ch/ssp). Le secrétariat du Décanat est à disposition pendant ses heures d'ouverture pour toute question à ce sujet.

Une page d'information concernant l'intranet SSP est transmise aux étudiants nouvellement immatriculés et est accessible en ligne sur le site Internet de la Faculté.

MOBILITE : ETUDES DANS D'AUTRES UNIVERSITES SUISSES OU A L'ETRANGER

Les étudiants de la Faculté des SSP ont la possibilité de suivre un semestre ou une année d'études dans une autre université suisse ou à l'étranger.

Les étudiants intéressés prennent contact avec la conseillère aux études et soumettent, à l'avance, leur projet d'études dans une autre université suisse ou étrangère. Le président de la Commission de mobilité préavise les demandes et donne son accord par écrit.

Afin d'être validés dans les plans d'études de la majeure et de la mineure, les cours suivis doivent avoir été sanctionnés positivement par des épreuves et d'autres modes d'évaluation jugés équivalents.

ETUDES A TEMPS PARTIEL

Le Règlement de Faculté 2006 prévoit que « les personnes qui, pour des raisons d'ordre familial, professionnel ou d'atteinte à la santé, souhaitent étaler leurs études, peuvent en faire la demande par écrit au Décanat » (art. 48 al. 2). La demande, motivée et accompagnée des justificatifs, doit être présentée en début d'année. Les conseillères aux études sont à disposition des étudiants à ce sujet.

CONGE

Le Règlement d'application de la loi sur l'Université de Lausanne (RALUL) indique (art. 85) :

Un congé d'un semestre ou d'une année peut être accordé pour les motifs suivants :

a) fréquentation de cours en dehors de programmes de mobilité dans une autre Haute Ecole universitaire suisse ou étrangère ;

b) accomplissement d'un stage pratique en rapport direct avec les études ;

c) préparation d'examens ;

d) accomplissement d'un service militaire ou civil ;

e) grossesse, maternité ou raison médicale dûment attestée.

Le congé est renouvelable aux conditions fixées par la Direction.

Pendant le congé, l'étudiant reste immatriculé et inscrit. A ce titre, il est astreint au paiement des taxes universitaires.

UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences sociales et politiques

Règlement sur la Maîtrise universitaire en science politique / Master of Arts (MA) in Political Science

Art. 15 modifié,
modifications de forme approuvées par le Conseil de Faculté les 15 et 22 mars 2007 et adoptées par la Direction dans sa séance du 21 mai 2007

Art. 13 modifié dès le 18 février 2008,
modification de forme approuvées par le Conseil de Faculté le 25 octobre 2007 et adoptée par la Direction dans sa séance du 19 novembre 2007

REGLEMENT DE LA FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES SUR LA MAITRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE / MASTER OF ARTS (MA) IN POLITICAL SCIENCE

CHAPITRE PREMIER
Dispositions générales

Art. premier
Formulation

Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent Règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Art. 2
Objet, buts

Le présent Règlement a pour but d'arrêter la procédure générale qui prévaut pour la Maîtrise universitaire en science politique au sein de la Faculté des sciences sociales et politiques.

Art. 3
Etendue, portée

Les dispositions du présent Règlement sont applicables à tous les étudiants qui sont inscrits dans le programme de Maîtrise universitaire en science politique.

Pour le surplus, le Décanat est compétent pour régler les situations qui ne sont pas expressément prévues par le présent Règlement.

Art. 4
Conditions d'admission

Les étudiants au bénéfice d'un Baccalauréat universitaire en science politique délivré par une Université suisse sont admis sans condition.

Conformément à l'art. 76 du Règlement d'application de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (RALUL du 6 avril 2005) et sous réserve de l'examen de leur dossier par la section de science politique, les étudiants au bénéfice d'un autre baccalauréat universitaire, ou d'un titre jugé équivalent, peuvent être admis avec d'éventuels compléments de formation. Si le complément de formation n'excède pas 30 crédits, il sera effectué au début du programme de Maîtrise. S'il est composé de 30 à 60 crédits, il sera effectué dans un programme de préalable à la Maîtrise, dont la réussite permettra l'accès au programme de Maîtrise en science politique.

Conformément à l'art. 72 RALUL, les étudiants qui sont en situation d'échec définitif dans une maîtrise universitaire peuvent changer de maîtrise universitaire.Dans ce cas,

ils n'ont qu'une seule tentative pour les 60 premiers crédits ECTS à acquérir.

Art. 5

Durée des études

La Maîtrise universitaire en science politique comporte 90 crédits ECTS. La durée des études est de trois semestres et la durée maximale de cinq semestres.

La durée maximale des études est réduite proportionnellement pour les étudiants au bénéfice d'équivalences.

La durée maximale peut être dépassée uniquement sur dérogation accordée par le Décanat pour de justes motifs conformément à l'art. 48 al. 2 du Règlement de Faculté. La dérogation doit faire l'objet d'une demande écrite de l'étudiant.

L'étudiant qui n'a pas terminé son programme dans les délais fixés par le présent article ou dans les délais accordés par le Décanat est exclu de la Faculté.

CHAPITRE II
Organisation des études

Art. 6

Structure de la maîtrise universitaire

La Maîtrise universitaire en science politique est constituée de trois parties : un tronc commun, une orientation spécifique et un mémoire de maîtrise universitaire.

Art. 7

Composition des études

La partie tronc commun équivaut à 18 crédits ECTS. Elle élargit la formation de l'orientation spécifique par l'acquisition d'un ensemble de connaissances dans des domaines voisins et par le développement d'outils méthodologiques.

La partie orientation spécifique équivaut à 42 crédits ECTS.

Le mémoire de maîtrise universitaire équivaut à 30 crédits ECTS.

Art. 8

Structure des études

Les orientations spécifiques proposées dans la Maîtrise universitaire en science politique sont les suivantes :

Action et mobilisations politiques
Gouvernance et action publique
Mondialisation: enjeux politiques, sociaux et environnementaux

La section de science politique est chargée d'élaborer le plan d'études qui est soumis au Conseil de Faculté pour approbation et à la Direction de l'Université de Lausanne pour adoption.

Art. 9
Plan d'études

La répartition des crédits ECTS et des enseignements est fixée dans les plans d'études qui font l'objet d'un document distinct du présent Règlement.

Les plans d'études précisent les enseignements obligatoires et les enseignements à choix.

Les plans d'études définissent le type des enseignements, les crédits ECTS associés à chaque enseignement et leurs modalités d'évaluation.

Les crédits ECTS d'un enseignement ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois pour l'obtention du grade.

Art. 10
Mémoire de maîtrise

Selon le plan d'études et avec l'accord du professeur intéressé, l'étudiant présente un mémoire de maîtrise universitaire qui consiste en un rapport écrit et soutenu oralement.

Les plans d'études précisent les objectifs et les exigences du mémoire de maîtrise universitaire.

La thématique relève du domaine de l'orientation spécifique et le travail est dirigé par un enseignant de la Faculté (professeur, maître d'enseignement et de recherche, maître-assistant) dont l'enseignement figure au programme de l'orientation spécifique.

Dans des cas exceptionnels, la Section de science politique peut désigner un directeur extérieur à l'orientation. Dans ce cas, le directeur désigné doit enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur et être titulaire d'un doctorat.

Le mémoire de maîtrise universitaire est défendu oralement devant un jury composé du directeur et d'un expert choisi par le directeur.

L'expert est titulaire, au minimum, d'une maîtrise universitaire ou d'un titre jugé équivalent.

Si le directeur n'est pas membre de la Faculté, l'expert est nommé par la Section de science politique, parmi les enseignants de l'orientation spécifique.

Le mémoire de maîtrise universitaire est évalué par une note finale. La responsabilité de la note revient au jury.

Les crédits ECTS auxquels le mémoire de maîtrise universitaire donne droit sont acquis lorsque la note est suffisante et le colloque de recherche validé.

Les soutenances du mémoire de maîtrise universitaire sont publiques. Si les circonstances le justifient, le Décanat peut prononcer le huis clos.

CHAPITRE III
Conditions de réussite et d'échec

Art. 11
Conditions de réussite du tronc commun

La réussite de la partie tronc commun et l'octroi des 18 crédits ECTS sont subordonnés à l'obtention d'évaluations suffisantes pour un total de 12 crédits ECTS au moins, sous réserve que l'étudiant se soit présenté à l'ensemble des évaluations requises et qu'il n'ait obtenu aucune *évaluation éliminatoire* selon l'art. 58 du Règlement de Faculté.

Art. 12
Conditions de réussite de l'orientation spécifique

La réussite de la partie orientation spécifique et l'octroi des 42 crédits ECTS sont subordonnés à l'obtention d'évaluations suffisantes pour un total de 36 crédits ECTS au moins, sous réserve que l'étudiant se soit présenté à l'ensemble des évaluations requises et qu'il n'ait obtenu aucune *évaluation éliminatoire* selon l'art. 58 du Règlement de Faculté.

Art. 13
Conditions de réussite de la maîtrise universitaire

La Maîtrise universitaire en science politique est réussie lorsque le tronc commun, l'orientation spécifique et le mémoire sont réussis dans les délais impartis.

Si, à la fin d'une session d'examen, l'étudiant satisfait aux conditions de réussite du tronc commun ou de l'orientation spécifique, il ne pourra plus présenter les épreuves pour lesquelles il a obtenu une *évaluation suffisante*.

Si, à la fin d'une session d'examen, l'étudiant satisfait aux conditions de réussite du tronc commun ou de l'orientation spécifique, il pourra présenter les épreuves pour lesquelles il a obtenu une *évaluation insuffisante*, pour autant qu'il en fasse la demande dans les 7 jours suivant la remise des résultats de la session.

Art. 14

Echec

L'échec est prononcé si l'étudiant ne satisfait pas aux conditions fixées aux art. 11, 12 et 13.

Art. 15

Répétition des évaluations en cas d'échec

Sous réserve des art. 11 et 12 du présent Règlement, de l'art. 35 du Règlement de Faculté et de l'art. 72 al. 3 RALUL, lorsqu'un premier échec à un enseignement a été prononcé, l'étudiant ne peut le re-présenter qu'une seule fois.

Il peut, soit s'inscrire pour une deuxième tentative à la session d'hiver qui suit immédiatement l'échec en cas d'échec aux sessions d'été ou d'automne et à la session d'été qui suit immédiatement en cas d'échec à la session d'hiver, soit suivre une nouvelle fois l'enseignement.

Art. 16

Echec définitif

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient une évaluation éliminatoire à un enseignement lors de sa deuxième tentative.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient des évaluations insuffisantes pour plus de 12 crédits ECTS.

L'échec définitif est prononcé en cas de double échec au mémoire de maîtrise universitaire.

CHAPITRE IV
Dispositions finales

Art. 17

Entrée en vigueur

Ce Règlement entre en vigueur le 15 septembre 2007.

Il est applicable à tous les étudiants inscrits à la Faculté des sciences sociales et politiques dans le programme de Maîtrise universitaire en science politique dès sa date d'entrée en vigueur.

Le Doyen de la Faculté	Le Recteur de l'Université
Bernard Voutat	Dominique Arlettaz
Lausanne, le 5.12.07	Lausanne, le 8.12.07